

FRANSYLVA 26 FEUILLE DROMOISE DE LA FORET PRIVEE



AVRIL 2024

FRANSYLVA 26 – BP 67 - 26302 BOURG DE PEAGE
TEL : 07 49 24 76 49 - (le lundi de 14 à 17 heures)
MEL: fransylva26@gmail.com

SOMMAIRE

Page 1 Edito.

Page 2 Forêt privée-
Restons les pieds sur terre.

Page 3 Le chauffage au bois

Page 4 Formations Fransylva.

Page 5 Quel scénario carbone.

Page 6 Adresses utiles.

Propos du Président AUDEYER

- ❖ Vous avez constaté que l'appels de nos cotisations 2024 a été laborieux
 - Problèmes de logiciel, Problèmes d'adresses postale pas à jour (donc pas distribué)
 - Les tentatives de relances par Mail, peu efficaces (malgré les demandes)
- Nous espérons qu'a présent tout est rentrée dans le bon ordre !!!
- ✓ L'ennuie de cette situation nous a mis en difficulté avec les assurances Responsabilité Civile.
 - Le service assurance est juridiquement apporté à « l'adhérent » ; l'adhérent est celui qui a payé une cotisation ! . La directive assurance est très rigoureuse sur ce sujet et doit refuser le règlement d'un sinistre si l'adhésion n'est pas accise.
 - **Il convient donc de ne pas attendre pour la mise à jour annuelle des cotisations.**
 - Le cas particulier du retard d'appel de cotisation 2024 n'a pas eu de conséquence du fait que nous avons donné un délai jusqu'au 30 avril.
-
- ✓ Nous remercions les adhérents qui n'avaient pas reçu en temps habituel et ont pris l'initiative de nous avertir du dysfonctionnement.
-
- ❖ Notez que notre prochaine Assemblée Générale sera le samedi 1 juin à Saint Laurent en Royans.
Réunion le matin, repas, visite en forêt l'après-midi.
Retenez cette date, les invitations seront à l'heure !!!!!
 - ❖ Également, afin d'éviter des erreurs d'encaissement des cotisations annuelles !
Afin de simplifier le travail de notre secrétaire.
Sur les virements bancaires, Merci de bien noter votre code « 1234- ABCD »

Restons les pieds sur terre.

On marche sur la tête ! » Face aux discours politiques déconnectés de la réalité, aux incohérences normatives françaises comme européennes, à l'écologie de la décroissance, les agriculteurs ont dit « stop ». Ce ras-le-bol est partagé par les forestiers et tout le monde de la ruralité.

On compte sur l'agriculture pour nous nourrir, et on espère toujours plus de bois dans la société. La nécessité d'adapter nos usages dans le contexte du dérèglement climatique ne fait aucun doute. Nos forêts et nos terres agricoles souffrent d'ailleurs d'aléas de plus en plus fréquents et intenses : gel, sécheresse, tempêtes, incendies, attaques sanitaires...

Pour autant, cette transition ne doit pas se faire au détriment de notre souveraineté et de la survie de notre ruralité. Elle ne doit pas non plus entraver le travail des forestiers, qu'on cherche à rendre responsables de tous les maux de la forêt qui abrite 80 % de la biodiversité terrestre, alors qu'ils sont justement en première ligne pour venir à son secours.

Agriculteurs et forestiers font face à de nombreuses injonctions contradictoires. Notamment, une panoplie de lois publiées ou en cours d'élaboration, aux échelles nationale ou européenne créent toujours plus de contraintes. Citons le Code de l'environnement, qui interdit aux agriculteurs de tailler les haies et aux forestiers d'effectuer des travaux sylvicoles, lorsqu'ils interviennent sur des habitats potentiels d'espèces protégées.

Ainsi, en plus d'être confrontés aux complexités administratives multiples, les forestiers subissent les contradictions de l'État qui, d'une part, les incite fortement à œuvrer à l'adaptation dynamique des forêts au changement climatique et, « en même temps », leur interdit d'agir sur le terrain sous peine d'amendes et de condamnations...

Début février, le gouvernement a annoncé vouloir « *sortir de l'écologie punitive pour être dans une écologie des solutions* ».

En tant que forestier et agriculteur, j'appelle la France et Bruxelles à avancer dans ce sens. Ensemble, nos filières forêt-bois et agricole totalisent plus d'un million d'emplois non délocalisables, sur un territoire très largement agricole et forestier.

Préservez notre ruralité, dont la France a tant besoin pour garantir sa souveraineté, qui fait sa fierté et son patrimoine.

Antoine d'Amécourt
Président de Fransylva

Forêt privée : quelques rappels de bon sens...

L'accès à certaines parcelles de forêt peut être à l'origine de tensions ou d'incompréhensions entre les propriétaires forestiers et certains de leurs concitoyens qui, sciemment ou inconsciemment, sont susceptibles de ne pas respecter le droit de propriété. Rappelons alors avec pédagogie et fermeté que le respect de ce droit est au cœur de notre constitution et l'un des fondements de notre société.

C'est dans ce cadre qu'incombent aux propriétaires les nombreuses responsabilités liées à la gestion, à l'entretien et au renouvellement de la forêt.

Face aux tensions qui peuvent émerger du choix – légal – d'un forestier de rappeler que l'accès à sa forêt ne peut se faire qu'avec son autorisation, évitons d'attiser inutilement les crispations...

Mais sachons affirmer que détenir une forêt est synonyme de nombreux investissements et responsabilités portés uniquement par les propriétaires et essentiels à la préservation des forêts et de leurs nombreux bienfaits.

Gestion, renouvellement, préservation de la biodiversité, de l'eau, pompe à carbone, équilibre forêt-gibier... Les propriétaires endossent le rôle indispensable de gardiens et protecteurs de l'espace naturel forestier dans un contexte de dérèglement climatique qui les fragilise.

En parallèle, la forêt doit fournir le bois d'œuvre mais aussi le bois d'industrie et le bois énergie dont la société a besoin à l'heure de la décarbonation indispensable de notre économie. N'oublions pas également que ce propriétaire assume seul les risques naturels. Les récents dégâts dus aux tempêtes bretonnes rappellent combien ces événements entraînent, au-delà d'une simple perte sèche en capital, la perte irrémédiable de tout l'engagement et le travail réalisés depuis plusieurs générations.

Il en est de même avec les crises sanitaires, les dépérissements et bien sûr les incendies.

Enfin, le propriétaire est aussi responsable des accidents de tout type en forêt comme les chutes d'arbres causant des dégâts humains ou matériels... À ce titre, l'assurance responsabilité civile liée à l'adhésion à Fransylva permet tout de même de pondérer un peu ce risque grave et bien réel.

Loin d'effrayer le propriétaire, ces responsabilités nourrissent sa passion pour les quelques hectares boisés auxquels il consacre son temps, son énergie et pour lesquels il investit parfois des sommes conséquentes... Bien que soumis à une réglementation française et bientôt européenne très stricte, le propriétaire assume ses choix, mais souhaite aussi être respecté dans sa personne comme dans son bien.

La forêt, qui apporte tant, est indispensable à notre société, mais elle n'est en rien un bien commun.

À vos côtés, Fransylva poursuit sa mission syndicale de représentation et de défense, afin de permettre à chaque propriétaire de remplir, en toute connaissance de cause, son rôle essentiel de protection et de préservation de la forêt au moyen d'une gestion responsable et durable.

Laurent de Bertier, Directeur général de Fransylva.

Chauffage au bois : Les résultats d'une étude CERIC remettent en question les idées reçues sur la qualité de l'air. PAR L'équipe Euro Energies

Le bois énergie est la première filière productrice de chaleur renouvelable en France. Or, depuis plusieurs années, le chauffage au bois domestique fait l'objet de communications négatives : il serait le premier émetteur de particules fines dans l'air – dont les PM2,5 – et contribuerait à la dégradation de la qualité de l'air.

Afin de faire un point sur ces allégations, le Laboratoire CÉRIC a analysé les données de 89 stations d'analyse de l'air, réparties en France Métropolitaine, sur deux années. Les résultats ont été publiés récemment dans un Avis d'expert : « **Qualité de l'air : quelle contribution du chauffage au bois domestique aux émissions de PM2,5 ?** » [CONSULTER L'ETUDE : https://www.laboratoire-ceric.com/chauffage-au-bois-et-qualite-de-lair/](https://www.laboratoire-ceric.com/chauffage-au-bois-et-qualite-de-lair/)

Il ressort de cette étude que la **part du chauffage au bois domestique dans les concentrations de particules PM2,5, respirées par les Français, est inférieure à 22,4%**. Elle est donc **largement inférieure au chiffre régulièrement communiqué de 64%** qui fait référence à des estimations d'émissions et non aux concentrations réellement respirées.

Le **secteur du bois énergie s'est engagé et poursuit son engagement** dans l'amélioration de ses produits pour améliorer la qualité de l'air. **Depuis 1990, les émissions françaises de particules PM2,5 ont été réduites de plus de 60%** notamment dans les secteurs résidentiel et tertiaire. **Grâce aux progrès sur les équipements (appareils et conduits), à la formation des installateurs, à l'amélioration de la qualité des combustibles et à l'information des usagers**, les émissions liées au chauffage au bois ont été très fortement réduites. En lien avec l'ADEME, **les professionnels du secteur poursuivent cette démarche** transcrite dans le plan d'actions de réduction des émissions issues du chauffage au bois présenté en 2021. En partageant avec vous les résultats de cette étude, nous souhaitons souligner le besoin de soutenir le bois énergie dans le développement de la performance énergétique et dans l'exigence de qualité. **Chaleur renouvelable, le bois énergie est une filière à fort potentiel de développement économique qui doit s'inscrire dans le mix énergétique français, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air.**

Stages FOGEFOR d'initiation et thématiques de gestion forestière

RENSEIGNEMENTS, PROGRAMME & INSCRIPTIONS.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'association FOGEFOR-Aura propose chaque année un programme de stages pour tous les propriétaires forestiers de la région.

Ces cycles de stage sont organisés en concertation avec le CRPF et Fransylva.

Ces stages sont animés par les techniciens et ingénieurs du CRPF pour tous les propriétaires forestiers.

Elles permettent en petit groupe de découvrir la forêt d'aborder des questions d'actualités et d'acquérir de nouvelles connaissances techniques.

Cette année vous retrouverez nos stages d'initiation réservées aux propriétaires qui commencent à s'intéresser de près à leur forêt ou qui ont besoin de se familiariser avec les bases de la sylviculture. Mais aussi nos stages thématiques sur les outils numériques, la biodiversité, la fiscalité...

L'adhésion à l'association est de 10 euros et ouvre la possibilité de participer à tous les stages pour 2024.

Les frais de formations sont de 70€ pour les stages d'initiations et thématiques.

auvergnerhonealpes.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/stage-fogefor-la-gestion-forestiere.

○ Journée 1 –17 octobre–Bourg Les Valence Alternance salle et terrain

Rappel des principes de cartographie, Présentation des matériels : GPS, tablettes, smartphones

Présentation des sites cartographiques à consulter (Géoportail, cadastre.gouv.fr...)

Initiation à l'utilisation de l'application IPHIGENIE sur tablette ou smartphone : fonds cartographiques, relever des points, relever des contours, relever des pistes en extérieur.

○ Journée 2 –18 octobre–Bourg Les Valence Alternance salle et terrain

Exercices pratiques avec l'application Iphigénie sur le terrain (retrouver une parcelle, relever des points, relever des contours de peuplements, relever des pistes).

Transfert des données recueillies sur le terrain. Intervention d'un géomètre.

Pré requis : venir équipé d'une tablette ou d'un smartphone, et installer l'application IPHIGENIE (à l'avance si abonnement, ou la semaine précédente au maximum pour un accès ponctuel sans abonnement)

Renseignements & inscriptions : 06-19-69-37-49 stephanie.joumel@cnpf.fr

2030-2050 : quel scénario carbone pour la filière forêt-bois ?

La forêt, bien que fragilisée par le changement climatique, et les produits en bois qui en sont issus jouent un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique

La contribution de la filière à la séquestration et au stockage carbone est double : dans les forêts d'une part et dans les produits bois d'autre part. Ces deux leviers doivent être mobilisés simultanément pour maximiser la contribution de la filière à l'atteinte de la neutralité carbone au niveau national.

Les forêts souffrant des effets du changement climatique (ralentissement de la croissance, dépérissement, attaques parasitaires, mortalité, incendies...), le scénario de filière de l'étude s'est basé sur une hypothèse d'amplification graduelle des phénomènes climatiques à horizon 2050. L'adaptation des forêts françaises à l'évolution du climat devra impérativement être menée de manière active pour réduire le risque de déstockage massif de carbone et pour préserver la capacité des écosystèmes à préserver la biodiversité :

- Surveillance renforcée de la santé des forêts,
- Prélèvements anticipés et réactifs des bois dépérissant,
- Renouvellement forestier en faveur de l'adaptation de la forêt au climat futur.

Pour continuer à lutter contre le changement climatique et répondre aux attentes de la société, la filière forêt-bois doit s'engager vers un scénario volontariste.

Pour atteindre la neutralité carbone, des changements de comportement de la société seront nécessaires ; le scénario « sobriété » développé dans cette étude implique également des évolutions à tous les stades de la filière pour répondre à la demande de la société.

La décarbonation de l'économie française passera inévitablement par un plus grand recours au matériau bois dans les usages. L'augmentation progressive et mesurée de la récolte annuelle (+10 Mm³ d'ici 2035) demandera de mobiliser l'ensemble des forêts à travers une dynamisation proportionnée, en lien avec l'objectif de leur adaptation au changement climatique. Cela nécessitera également une augmentation des capacités de transformation et de l'attractivité socio-économique des activités de gestion et d'exploitation forestière.

La variabilité probable de la récolte induite par les crises climatiques devra s'accompagner d'une adaptation et une réorganisation de la gestion forestière pour valoriser les bois de crises de façon agile. La capacité à satisfaire la demande des différents marchés nécessitera d'articuler encore plus la ressource de bois autour des usages matière bois d'œuvre et bois d'industrie, notamment ceux à longue durée de vie (construction et ameublement) tout en développant le réemploi et le recyclage des produits en fin de vie. Pour cela, des investissements dans l'innovation et les infrastructures industrielles seront nécessaires.

Une bonne articulation des flux de la filière sera primordiale pour satisfaire les différents marchés et l'équilibre au sein de la filière. Une priorisation stricte parmi les usages du bois énergie sera indispensable pour renforcer la compétitivité des industries de transformation du bois matériau, prioritaires au vu de leur contribution au stockage carbone dans les produits bois. L'utilisation de bois-énergie devra donc être fléchée en priorité vers l'autoconsommation de la filière et conduit à un doublement du volume consommé à cet usage (+7 Mm³) à horizon 2050 par rapport à 2019.

Enfin, dans un objectif de neutralité carbone global et de souveraineté, la relocalisation des approvisionnements en bois en France devra être amplifiée.

France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt-bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 24 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement. Pour en savoir plus : franceboisforet.fr

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession. Pour en savoir plus : codifab.fr

COPACEL (Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses) est le syndicat professionnel représentant les entreprises françaises productrices de pâtes, papiers et cartons. COPACEL rassemble 70 entreprises, employant près de 11 000 personnes, et totalisant un chiffre d'affaires de près de 7,7 milliards d'euros. Pour en savoir plus : copacel.fr

ADRESSES UTILES :

- **FRANSYLVA 26**, Président AUDEYER DANIEL. fransylva26@gmail.com
CRPF - 145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **FRANSYLVA association Vercors (ADFVR)**
Daniel Audeyer, Les Patins- Loscence, 26420 La Chapelle en Vercors.
- **FRANSYLVA Provence, (AFDP)**,
Roger Lafond, Mairie de COMPS 26220.
- **CRPF** : ingénieur 07/26 ; Stéphane GRULOIS. 04 27 24 01 80. stephane.grulois@crpf.fr
145 Avenue Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- CRPF : Gilles Bernard. Plans de gestions. 04 27 24 01 80. gilles.bernard@crpf.fr
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- CRPF : Julien CAMACHO ; Sud Drome. 07 64 41 36 99 [<gregory.nouky@cnpf.fr>](mailto:gregory.nouky@cnpf.fr)
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- CRPF : Alexandre PETROFF, Nord Drôme. 04 27 24 01 80 alexandre.petroff@crpf.fr
145 Av Georges Brassens 26504 BOURG LES VALENCE.
- **COFORET** : *Gestion et valorisation forestières - Travaux forestiers - Exploitation et commercialisation de bois* Tél. : 04 74 03 14 38
1227 Rue centrale - 69870 Lamure-sur-Azergues contact@coforet.com
- **EXPERTS FORESTIERS, de proximité à la Drome, liste non exhaustive !**
 - BONAIME Emmanuel – 26760 BEAUMONT LES VALENCE.
06 77 62 72 06 e.bonaime@uef-expertise.fr
 - PARES Elise - 26190 ST JEAN ROYANS –
Tél. 09 51 41 54 94 / 06 49 58 84 78 - Mail e.pares@foret-bois.com
 - THIEVENAZ Jean-Charles - 17, Avenue du Granier - 38240 MEYLAN
Tél. 04 76 41 02 24 / 06 07 54 96 73 - Mail jc.thievenaz@foret-bois.com
 - LORANG Jean-René - Les Ramières - 26250 LIVRON SUR DROME
Tél. 04 75 85 61 99 - Mail jr.lorang@foret-bois.com
 - Monneret Nicolas – Le Monteil. 07690 SAINT JULIEN DE VOCANCE
06 75 38 41 65 – nico.monneret@wanadoo.fr
- **GESTIONNAIRES FORESTIERS :**
 - Jarjaye Jessica – le moulin 26170 VERCOIRAN
06 82 73 24 78 jessica.perraud@laposte.net
 - Vincent Betton – La Blache 26400 Plan de Baix
06 82 96 64 55 - v.betton@orange.fr
 - Benoit Coulée – 178 avenue du Royans 38250 Villard de Lans
07 6 70 35 53 bc@vercors-foret-developpemenr.fr
- **OUVRIER FORESTIER -Drome et Isère**

Jean-Sébastien Maudelonde - 2185 Chemin des Travers 38470 St Gervais

- 06 12 49 87 14 js.maudelonde.etf@protonmail.com

Renseignements, contacts, réunions d'informations, commandes groupées, échanges d'expériences, assurances
Responsabilité Civile forêt, Défense juridique, Représentation des propriétaires forestiers.

Adhérer à une structure de la forêt privée :

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION, DANIEL AUDEYER